



Pour citer cet article :

**SELOSSE (Jacques), « Socialisation et déviation », Vaucresson, CFRES, 1979, in Adolescence, violences, et déviances (1952-1995), Editions ARCP, 1997**



## SOCIALISATION ET DÉVIATION\*

### Introduction Psychosociologique à l'étude de la délinquance et de la criminalité

La délinquance se présente comme une des formes de la déviance sociale, à l'instar de la toxicomanie ou de l'alcoolisme. C'est dire qu'elle transgresse des règles socialement admises. Elle constitue cependant un phénomène social, lié à certains comportements particuliers qui portent préjudice à autrui, à soi-même ou à l'ordre établi. Dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme répréhensibles, ils entraînent des réactions institutionnelles, notamment policières et judiciaires, sous forme de sanctions pénales. Celles-ci vont bien au-delà des mécanismes de réprobation familiale ou sociale (voisinage, congénères) qui régulent le plus souvent les écarts de conduites tolérés dans la frange de la variance sociale.

Comme les comportements poursuivis sont socialement définis, en tant qu'infractions aux lois, qualifier un sujet de délinquant, c'est procéder à un acte social par le truchement d'autorités douées d'un pouvoir de détection d'enquêtes, d'examens et d'appréciations d'une transgression à une norme et/ou d'un préjudice causé. C'est disposer dans les faits et en droit d'un certain pouvoir d'intervention susceptible de modifier le cours d'une destinée par des mesures particulières d'amendes, de rééducation, de sanctions, de réclusion (placement dans un autre milieu de vie, internement, emprisonnement...). C'est parfois essayer d'associer l'auteur d'une infraction à la réparation des dommages subis par la ou les victimes ; encore que dans la plupart des états policés, la sanction l'emporte sur la restitution. La fonction restitutive est confiée notamment à des organismes financiers : les compagnies d'assurances ; ce qui introduit un tiers anonyme économiquement intéressé dans la résolution du conflit entre les membres concernés directement par l'infraction.

Ces sanctions se réfèrent à la transgression de règles (les lois) chargées de maintenir un certain ordre et certains rapports dans une société donnée. Elles tiennent compte des doléances et des préjudices des victimes, mais également du retentissement de leur répercussion dans l'audience sociale. Enfin, en raison du caractère public des décisions de justice et du débat contradictoire qui les précède, elles alimentent une certaine sensibilité sociale qui anime la conscience collective et entretient son influence normative.

\*. 1979, Vauresson, CFRES.

Pour le psychologue, la délinquance traduit également un trouble de la relation, de la communication et de la puissance dans la mesure où elle se sert d'autrui ou de ses biens pour s'exprimer. Elle se présente comme une perturbation des rapports aux objets, aux sujets et au pouvoir qu'il convient d'essayer d'interpréter tant au plan objectif que symbolique, au-delà des divers registres de l'audience publique et du décodage juridique.

Voici, très schématiquement évoquées, quelques-unes des dimensions contextuelles qui balisent le champ psychosociologique de la délinquance : celle-ci se caractérise bien comme l'occasion d'interactions sociales saisies dans un réseau de relation d'interpellation et de communication. En effet, aucun acte agressif, par exemple, n'est délinquant en soi (il peut même être culpabilisé par son auteur sans pour autant être délictueux). Ce fait illustre bien la diversification des significations qu'une même conduite peut induire tant pour son auteur que pour sa victime, son témoin ou l'environnement concerné. Pour la société, est délinquant l'individu arrêté, poursuivi, jugé tel par l'autorité judiciaire. Les lois qui définissent les actes délictueux, sont des règles constitutives d'une réalité sociale.

## **A - La relativité sociale de la délinquance : objet, produit ou projet ?**

Pendant des siècles, la délinquance a été rapportée à des variables individuelles propres aux sujets poursuivis, sans considérer qu'elle s'inscrivait dans le champ social circonscrit par l'exercice du contrôle social. Son approche était naturaliste dans la mesure où l'on considérait que les fondements de la délinquance se trouvaient dans les caractéristiques des individus. Certes, pour qu'il y ait poursuite, encore faut-il qu'existe une intervention humaine à qualifier de crime ou de délit, mais encore faut-il aussi que cette conduite soit visible et qu'elle fasse l'objet d'un regard réprobateur, entraînant parfois la vindicte publique.

Ce critère de *visibilité* de la délinquance est important. Les criminologues ont insisté depuis longtemps sur l'existence du chiffre noir pour critiquer nombre de travaux qui limitaient l'interprétation de la délinquance aux seules caractéristiques des méfaits des individus arrêtés et poursuivis. Ce critère mérite de retenir l'attention car il intervient sur la définition même de l'objet criminologique.

Il existe une délinquance cachée. Celle-ci est plus ou moins importante selon les milieux, le sexe, les âges, les races... Les enquêtes de délinquance auto-confessée (self-reported) ont apporté – dans des limites de la validité relative de cette technique – quelques informations. Pour limiter l'information aux jeunes, les enquêtes conduites dans diverses villes de différents pays industrialisés, estiment entre 68 % et 93 % la proportion d'adolescents qui disent avoir commis des actes pénalement répréhensibles. Toutefois, moins de 10 % de ces sujets déclarent avoir gravement enfreint la loi (infractions criminelles). Les garçons reconnaissent avoir effectué plus de méfaits que les filles et également avoir causé plus de préjudices importants. L'activité délinquante évoquée diminue avec l'âge, tandis que les infractions de type réglementaire, liées en grande partie au statut de minorité, augmentent. Mais surtout, dans la plupart de ces enquêtes, il n'y a pas d'association statistique significativement différenciée, entre la délinquance cachée et l'origine sociale de la famille des jeunes (M. Leblanc, 1977).

Or, l'examen des statistiques policières et judiciaires montre que les sujets arrêtés et jugés appartiennent plus fréquemment que ceux qui ne sont pas poursuivis aux

catégories sociales le plus défavorisées. Les délinquants officiels présentent généralement plus de handicaps culturels, économiques, sociaux, biologiques et raciaux que ceux qui n'ont pas été détectés. La délinquance apparente semble bien être révélée par un regard social sélectif qui traduit en grande partie l'activité d'agences publiques de contrôle social. C'est pourquoi les enquêtes sur le chiffre noir et sur la délinquance autorévélee ont été à l'origine de critiques légitimes sur la représentativité de la délinquance officielle, mettant ainsi en cause les fondements étiologiques et factorielistes de nombreux travaux criminologiques de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Pour autant, l'objet de la criminologie n'a pas gagné en unicité. L'effort d'explication a surtout porté sur la criminalité, c'est-à-dire sur le niveau sociologique de la criminologie, sur ses fondements fonctionnalistes, culturalistes, socio-politiques, socio-économiques, sans que les niveaux du crime et du délinquant y aient beaucoup gagné.

A ne considérer que l'activité judiciaire pour caractériser l'objet criminologique, on risque de le réduire à l'analyse fonctionnelle d'un système de contrôle social. Ce que la délinquance met en cause ce sont, de façon indissociée, la loi et la sanction dans leurs fondements, leurs fonctions, leurs effets. Tant que la criminologie ne pourra dire en quoi et comment la déviance-délinquance se distingue des autres formes de déviance, elle ne s'intéressera qu'à un objet sociologiquement pré-construit et comme tel, variable selon les systèmes normatifs préconisés par les États.

Toutefois, cette attitude a eu des effets non négligeables. Elle a permis de montrer que la délinquance ne peut être expliquée par l'activité nocive d'individus différents (Lombroso et le criminel-né) et que l'analyse criminologique ne peut être réduite à un manichéisme foncier : les méchants font le mal. En effet, l'évaluation des infractions met en cause les représentations des normes et des valeurs qui sont véhiculées par des opérateurs sociaux saisis dans des réseaux et des structures d'influences sociales variées. La Justice apparaît bien alors comme une institution, et non comme un sentiment ou une vertu, chargée de restaurer un certain ordre, mais qui n'intervient qu'à la surface des faits apparents.

La sociologie criminelle a ainsi été conduite à réexaminer ses « objets » (les populations jugées et leurs infractions) en s'interrogeant sur la validité représentative des divers mécanismes sociaux de sélection, de rejet et d'exclusion. Les « produits » de ces effets ségrégatifs apparaissent alors comme sur-déterminés par des facteurs sociaux. Une « nouvelle criminologie » s'est développée depuis les années 60, surtout dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Ses auteurs étudient les aspects inégalitaires de l'activité pénale et la ségrégation des populations poursuivies. Elle constitue un courant important qui s'inspire de l'analyse des conflits de classes sociales. Elle s'interroge sur les fonctionnements de la Justice et sur les significations socio-politiques du maintien de l'ordre et de la lutte contre la criminalité.

C'est ainsi, par exemple, que la « criminologie radicale » considère que l'ordre public dans la société industrielle n'est pas seulement défini par l'absence de troubles, mais comme assignation à chacun de la place qu'il doit occuper, compte tenu de sa position sociale dans un système de production. L'Etat ne se situe pas en dehors du champ des conflits de classes, mais se trouve être l'enjeu même de ces conflits. D'inspiration marxiste, elle postule que la logique qui régit les relations entre la délinquance et le fonctionnement de la Justice, en tant qu'appareil d'Etat, apparaît inséparable des processus de reproduction sociale et de distribution des hommes

dans la division des classes. Elle invite à s'intéresser aux autres formes d'activités criminelles que celles contre les biens, les mœurs, les personnes, et en particulier à la délinquance économique, celle du monde des affaires.

Les décennies 50 et 60 ont marqué un bouleversement des schémas traditionnels dans le champ de la criminologie. L'intérêt s'est déplacé : ce ne sont plus les populations de délinquants qui sont étudiées, mais les sociétés considérées comme « criminogènes ». Comme le résume P. Robert, l'étude sociologique de la délinquance passe d'une criminologie du passage à l'acte à une criminologie de la réaction sociale. Parallèlement, on assiste à une évolution de la justice pénale. Celle-ci ne se limite plus à la représentation des infractions, mais élargissant le domaine pénal aux normes sociales, le droit dépasse le cadre des sanctions pour s'intéresser à la réinsertion sociale des délinquants. D'où l'importance socio-juridique de la « décriminalisation » et l'accroissement de l'arsenal réglementaire des pouvoirs administratifs par l'extension des interventions sociales. Cette extension du contrôle social donne lieu à un débat idéologique important sur le thème de la légitimité d'une société de surveillance qui révèle l'ambiguïté socio-politique des sociétés pluralistes occidentales modernes confrontées tout à la fois à la reconnaissance et à la multiplicité des groupes et des organisations et à l'obligation d'assurer un minimum de conformisme social nécessaire à toute régulation collective. En fait, ce sont le peu de pertinence, l'inefficacité et l'ineffectivité de la réaction pénale qui sont surtout remis en cause plus que ses fondements qui appartiennent à toute vie sociale organisée.

Cependant, si la délinquance ne peut être considérée comme un phénomène naturel, mais bien comme un fait social relatif, elle ne peut toutefois être réduite à une simple réalité juridique, car elle renvoie toujours à un couple particulier : « délinquant-victime » (quel que soit le statut juridique de la victime) en situation signifiante.

Privilégier dans le champ criminologique la délinquance, peut conduire à esquiver la rencontre avec les délinquants et leurs infractions, c'est-à-dire avec ceux qui la vivent d'une certaine manière. Limiter la délinquance à n'être qu'un produit, c'est priver les délinquants de la spécificité de leur discours. La « délinquance-produit » risque de déposséder les délinquants de leur message propre. En les considérant uniquement comme des objets, ne s'expose-t-on pas à les priver de leur projet ? Pourquoi, parmi diverses natures de déviations, prennent-ils le risque d'une sanction ? Qu'interpellent-ils par leurs comportements répréhensibles et quelles interprétations leur renvoie-t-on ? Qui fait problème à l'autre ? Comment ? Pourquoi ?

Cette dimension particulière de la « délinquance-projet » a été un des thèmes du Colloque International de Lyon en 1977 sur les fonctions des déviations. En 1978, au Congrès International de Criminologie de Lisbonne, Ch. Debuyst s'est intéressé au « sens » de l'activité délinquante. Cette signification que la délinquance prend pour son auteur peut être dégagée à trois niveaux distincts mais en interférences.

« Le premier niveau est constitué par la perspective consciente dans laquelle le sujet se trouve engagé ; le « sens » que le sujet attache à son comportement déviant est donc relié à une orientation, à un projet par lequel il cherche à s'affirmer, et implique la valeur qu'il attache à la loi, à la manière dont elle est appliquée et à ses possibilités de la respecter.

Le deuxième niveau se situe dans le cadre des interrelations entre le sujet et d'autres personnes ou institutions. Selon Debuyst, le « sens » du comportement, à ce niveau, n'est pas influencé seulement par des organismes officiels de contrôle, mais

par quiconque peut être amené à donner une définition réductrice et stigmatisante dans laquelle le sujet se sent « étiqueté ». L'interaction entre le sujet et les autres, qu'il s'agisse d'individus ou d'institutions, est constituée par une reconnaissance réciproque et se fonde sur des interprétations de la loi qui peuvent être différentes pour le sujet et pour celui qui le juge.

Le troisième niveau cherche à interpréter le comportement en relation avec les mécanismes psychologiques inconscients ou subconscients, dont il est l'expression, ou encore en relation avec certaines caractéristiques ou certains troubles de la personnalité...

Envisager le « sens » du comportement déviant en relation à un projet, et en définitive à un choix, signifie se poser la question de l'intentionnalité du comportement déviant et des caractéristiques positives que ce comportement peut avoir pour le sujet lui-même.

La notion de « sens », d'ailleurs, est strictement enchaînée aux problématiques qui se rapportent à la réaction sociale, de façon générale, puisque dans l'attribution d'un sens « le sujet n'est pas le seul, étant lié à l'appréciation et à la reconnaissance d'autres personnes, aux circonstances, aux lieux à l'intérieur desquels il agit, surtout si ces lieux ont des caractéristiques fortement problématiques ».

Ainsi la criminologie est confrontée à des problématiques diverses posées par son objet, mais elle est toujours renvoyée aux rapports directs que cet objet entretient avec les sujets concernés. Si elle relève des sciences sociales, la criminologie est également science de l'homme en situation. Si elle ne peut plus se satisfaire du seul domaine du passage à l'acte (criminologie clinique), elle ne peut se restreindre à l'étude de la réaction sociale (sociologie criminelle). Il est vraisemblable que la théorie de la communication et l'analyse des systèmes fourniront des modèles d'interactions et de rétroactions qui orienteront une partie des travaux criminologiques vers une conception plus intégrative<sup>1</sup>.

## **B - Les grandes théories**

Après avoir rapidement évoqué les préoccupations actuelles qui traversent le champ criminologique, considérons les principales perspectives psychosociales en examinant quelques résultats de recherches récentes. Plusieurs axes essentiels serviront à ordonner le développement de cette présentation.

Si la socialisation est le processus par lequel les individus apprennent et intériorisent les normes et les valeurs qui sous-tendent l'ordre social et si la déviance peut être considérée comme une rupture de cet ordre, alors socialisation, déviance et organisation sociale sont en étroite interdépendance (J.D. Douglas, 1971). Partant de cette idée préliminaire, le premier axe essaye de répondre à la question centrale : « Pourquoi un homme obéit-il aux règles de la société ? » Plusieurs théories proposent des réponses à cette question, de nature non seulement psychosociale, mais

---

1. Délinquance, délits, délinquants, victimes, sanctions... constituent autant d'éléments de la trame d'un treillis dont l'entrelacement avec la chaîne de l'ordonnement social des normes, des situations, des institutions et des pouvoirs interfèrent sur l'espace-temps des signifiants comme autant de signaux qu'il convient de relier dans un ensemble de réseaux communicatifs à canaux multiples. Car il faut tenir compte d'une discontinuité logique entre une classe et ses membres, entre la délinquance et les délinquants, par exemple, alors que cette discontinuité est encore très souvent enfreinte. (Cf. la théorie des types logiques de Russel.)

également philosophique car elle concerne la part de liberté plus ou moins reconnue et revendiquée, par tout être humain, et qui donne son fondement à la notion juridique de responsabilité.

### *I - La théorie de la régulation sociale*

La théorie de la régulation sociale part du principe que le comportement social relève des processus de socialisation. *L'homme ne naît pas social, il le devient*. La délinquance traduit et est une des conséquences d'une faille ou de ratés dans la socialisation ; c'est-à-dire à la fois dans *le contrôle interne* moral des sujets et dans *le contrôle externe* assuré par la société. La régulation des conduites dépend de l'équilibre des forces endogènes et exogènes en œuvre dans les mécanismes de participation sociale.

Nye (1958), à la suite de Reiss (1951), propose les critères suivants qui lui paraissent propres à socialiser les individus :

- 1°- l'exercice d'un contrôle social doué de mesures de sanctions (positives et négatives),
- 2°- l'intégration des normes et des valeurs dans la conscience des sujets,
- 3°- l'identification aux personnes socialement adaptées,
- 4°- l'opportunité de trouver des solutions alternatives aux buts et aux moyens des milieux sociaux.

Ainsi s'entrelacent, dans ces critères variés, les composantes sociales et affectives des divers réseaux relationnels. Reckless (1956-1973) précise les différences entre d'une part le *contrôle direct* (social) et d'autre part le *contrôle indirect* (personnel). Le premier relève des contraintes sociales pour obéir aux règles et aux normes des groupes de vie. Le milieu de socialisation privilégié est la famille qui retransmet les rôles, les valeurs, la culture et les attentes de l'univers social. D'où l'importance accordée à la désorganisation de la vie familiale comme facteur criminogène. Pour le second, la maîtrise de soi est au centre du contrôle personnel. Elle est le résultat des mécanismes internes de la socialisation. La maîtrise de soi dépend d'un bon concept de soi (image de soi), d'une expectation réaliste des aspirations, de la tolérance aux frustrations, d'une identification aux valeurs et d'un consensus quant aux buts escomptés. Nettler (1974) précise que les contrôles internes et externes doivent s'exercer concomitamment sur trois sortes de forces : les pressions sociales, les sollicitations déviantes et les pulsions instinctuelles. Trois institutions sont plus particulièrement chargées d'exercer ce contrôle social : la famille, l'école et la Justice. Hirschi (1969) propose une réflexion théorique et empirique qui attribue aux diverses organisations de contrôle le développement du lien social. Le comportement délinquant devient possible quand s'observe un attachement inadéquat aux parents d'abord, à l'école ensuite, des entraînements vers des objectifs détournés des visées scolaires et des loisirs qui laissent supposer que les règles sociales desservent ceux qui y adhèrent. Pour Hirschi (1969), *l'adhésion sociale* est constituée par un réseau de quatre liens qui sont : l'attachement, les croyances, l'engagement et l'implication. L'attachement dépend de l'encouragement et du soutien de personnes valorisées : essentiellement, les parents et les amis. Les croyances concernent l'accord ou le désaccord vis-à-vis des normes qui façonnent les attentes sociales. L'engagement exprime la participation des sujets aux activités intégratives que constituent l'école, le loisir, le travail et la religion. L'implication révèle le champ et l'intensité dans la participation.

Les notions de réciprocité et d'échange (Cusson, 1976) proposent également les éléments d'un modèle de relations interindividuelles à partir desquelles la déviation peut être analysée. Piaget (1932) a montré que l'évolution d'une morale de la contrainte à une morale de la coopération tenait aux qualités des relations entre les sujets et souligne que la justice devait garantir la réciprocité des rapports de façon que les partenaires sociaux ne soient pas lésés.

Alors que la vie sociale est faite d'échanges qui donnent un sens à la règle et à la mutualité, le délit dénie la réciprocité et trouble le jeu des transactions entre partenaires sociaux. Il substitue la méfiance et l'hostilité à la confiance et à la solidarité. Ne respectant pas les règles, le délinquant s'exclut et/ou est exclu du système d'échanges.

Ces principes, rigoureux dans les sociétés autarciques (Mauss, 1925, Malinowski, 1926), ont perdu de leur portée dans les sociétés de consommation. Mais sans doute, peut-on encore y trouver les bases des principes de régulation sociale.

La délinquance se présente dans ces conceptions comme le résultat d'une socialisation inachevée ou inadéquate. Le délinquant serait alors un individu socialement incomplet. L'inattachement, le désengagement, la non-implication et la non-représentation traduiraient les défaillances du contrôle social.

Parmi les institutions qui interviennent le plus directement sur l'intégration sociale, les différents auteurs s'accordent pour insister sur *le rôle de la famille et de l'école*.

a) Freud (1906) a depuis longtemps indiqué : « qu'autrui joue toujours dans la vie de l'individu le rôle d'un modèle, d'un objet, d'un associé ou d'un adversaire, et la psychologie individuelle se présente dès le début comme étant en même temps, par certain côté, une psychologie sociale... ».

La socialisation dépend de la nature, de la fréquence, de la qualité et de l'intensité des échanges avec l'entourage dans un contexte d'interactions humaines où se combinent de façon complexe des relations symétriques et complémentaires. Ces échanges sont tout à la fois causes et effets des divers processus maturatifs. Ils sont fondés sur la reconnaissance, l'activité et la participation des individus. C'est par le truchement de relations positives avec les objets et les êtres que le petit d'homme apprend à développer sa personnalité par identification et construction de son image de soi. Cette élaboration progressive d'un sentiment d'identité valorisée dépend de l'attention portée par autrui, du succès de l'activité, de l'estime accordée. La conscience au monde d'un individu dépend de la conscience du monde à son égard. Le besoin de contact et d'échanges est corrélatif à un approfondissement de la conscience de soi.

La façon dont l'enfant est « accueilli » va donc avoir une influence essentielle sur son développement individuel et social qui se présente tout à la fois comme un mouvement dialectique de différenciation et d'intégration.

Les relations avec les parents, l'atmosphère du foyer familial, leur attention et leur discipline conditionnent la façon d'être au monde. Quelle que soit la théorie à laquelle se réfèrent les chercheurs l'importance de la famille est soulignée.

Les auteurs ont insisté sur l'influence des premières relations objectales et les effets néfastes des carences matérielles précoces (Bolwby), des séparations physiques et psychologiques (Andry), des perturbations de la cellule familiale (Glueck), des changements de milieux de vie (Roumajon).



Aichhorn, Eissler, Healy, Friedlander, parmi d'autres ont dégagé l'importance pathogène de l'alternance de frustrations et de satisfactions des pulsions dans la prime enfance, considérée comme « responsables de l'élaboration d'un caractère inadapté ». L'incohérence des attitudes parentales ne permet pas à l'enfant de décoder le système de références éducatives. Hewitt et Jenkins (1946) ont constaté que le rejet parental est en corrélation positive avec le syndrome de délinquance agressive, la négligence parentale est en rapport direct avec la délinquance socialisée (en groupe, contre les biens), tandis que les délinquants névrotiques hyperinhibés (fugueurs, drogués, alcooliques) provenaient d'un milieu répressif. Ces résultats, toutefois, doivent être interprétés avec prudence : les critères d'appréciation des relations, du climat et de l'éducation familiale varient avec des critères culturels. Field (1967) en Grande-Bretagne n'a pas trouvé de relation entre la délinquance et la classification des chercheurs américains. Seule l'attitude maternelle rejetante semblait en relation avec un syndrome d'agressivité.

Si l'on considère que les structures et les modèles familiaux se diversifient selon l'appartenance sociale des familles et que la délinquance est détectée surtout dans les milieux sous-prolétaires vivant dans des zones de pathologie sociale, il convient également de considérer les types d'organisation familiale et leur structure spécifique. Dans les voies de délinquance, la famille est de type matriarcale, en raison de la destruction fréquente du couple parental par séparation, divorce, ou décès ; ce qui développe souvent une ambiance de ressentiment et d'antagonismes entre deux sous-cultures : masculine et féminine. Cette séparation et cette dualité interviennent sur les processus d'identité sexuée des adolescents. Les jeunes gens interprètent mal leur rôle, ils en majorent les traits en jouant aux durs, aux « supermen » cyniques, brutaux et désinvoltes. Garçons et filles grandissent dans une atmosphère d'aversion et de ségrégation des sexes, qui vise à éviter la dépendance d'autrui. Les bandes vont accuser ce caractère de ségrégation sexuelle et favoriser les agressions et les rixes.

Dans les milieux ouvriers, la compétition économique oblige les parents à être les pourvoyeurs du ménage. De ce fait, les activités rémunératrices oblitèrent parfois les rôles socio-affectifs des conjoints et des parents. L'abdication des parents des classes moyennes tient, en partie, à l'importance de la solidarité économique qui l'emporte sur l'affection et qui tend à reporter sur l'argent les témoignages de satisfaction.

L'étude du système de contrôle familial a également retenu les chercheurs. Citons parmi de nombreuses recherches, celles de Mc Cord (1959) qui considère que la négligence des parents et l'absence de discipline créent une aspiration au bien-être matériel par rébellion et négativisme facilitant les conduites de vols. La faiblesse de la discipline ne prépare pas à l'acceptation des interdits sociaux, associée à la domination maternelle ou au rejet parental, elle provoque rage et frustration. L'enfant peut alors réagir en agressant autrui. Le manque d'affection de la mère, le rejet partiel du père, l'impossibilité d'exprimer ses sentiments font refouler le besoin d'affection, douter de soi et des autres. Cette situation serait à l'origine des comportements sexuels déviés.

Travaillant dans une perspective comparative auprès de délinquants polonais et français, Malewska et Peyre (1973) ont démontré que la proportion des enfants qui ont des relations positives avec leurs parents diminue très régulièrement suivant l'échelle de gravité des délits. Le contrôle parental varie en degré et en nature avec le type de délinquance. Un contrôle strict s'observe à la fois chez les non-délinquants et

les délinquants graves, mais associé à des sanctions physiques sévères dans les familles de ces derniers.

L'atmosphère du foyer familial, son ambiance conflictuelle interviendrait sur les conduites dyssociales des enfants. Relations affectives et contrôle parental se conjuguent pour assurer une intégration sociale non conflictuelle. Comme le définit Lagache (1960), « le développement individuel est une socialisation, par l'intériorisation des relations intersubjectives et l'identification ».

Si pour Lagache la délinquance est le résultat « d'identifications distorsées », pour Mailloux (1962), à la suite d'Erikson, elle traduirait « l'identification négative dont parents et éducateurs ont déposé le germe par leur mésestime, méprisante et hostile ».

Reckless (1957) et Salisbury (1958) avaient déjà souligné combien une mauvaise acceptation de l'individu dans son milieu familial pouvait être à l'origine d'une mauvaise image de soi. L'estime de soi est un besoin fondamental de l'être humain, elle est nécessaire à l'estime sociale de la personne, c'est pourquoi Parrot et Gueneau (1957) ont insisté sur le fait que nombre de jeunes délinquants manifestent une angoisse névrotique apparentée à un sentiment de dévalorisation. Comme la définition de soi est tributaire du champ inter-personnel et social, autrui et notamment les individus signifiants joueront un rôle important dans les fluctuations de la personnalité et de sa conduite. Donald et Dinitz (1964) ont trouvé par exemple, des différences significatives entre les délinquants et jeunes non-délinquants notamment en ce qui concerne la perception de soi par les autres, et en particulier par la mère. Cette image de soi est perçue comme plus négative chez les délinquants. Berthollet-Mileramame (1973) a mis en évidence la non-congruence des perceptions réciproques entre des adolescents délinquants et leurs pères. L'écart perceptuel au sein de la dyade père-fils serait un indice d'une identification non réussie, ou d'une identification à l'agression.

Pour les tenants des théories de l'apprentissage, le comportement déviant n'est pas une réponse au rejet parental ni aux frustrations, mais relève plutôt d'un conditionnement spécifique. En d'autres termes, le renforcement et la modélisation des réactions des sujets, la participation à un milieu déviant suscitent des actes qui, par imitation et influences particulières, dérogent des conduites généralement admises. Bandura, par exemple, enregistre l'apprentissage de réponses agressives par les enfants élevés par des parents vindicatifs (1963-1968). Il convient de noter que pour cet auteur, la persistance de la délinquance ne dépend pas de l'ineffectivité de la punition, mais tient surtout au fait que le répertoire des réponses des délinquants reste limité aux conditionnements éducatifs primaires qui sont dès l'apprentissage infantin anti-sociaux. Les thérapies comportementales s'inspirent de ces mécanismes d'apprentissage pour développer des renforcements positifs, recourir à des conditionnements contrariés ou viser à l'extinction des réponses non désirables.

Leblanc et al. (1978) vérifient à l'occasion d'une enquête longitudinale sur des adolescents l'influence du milieu familial sur la délinquance. Prenant comme critère l'attachement aux parents, ils constatent que la diminution de l'attachement entraîne une augmentation de la délinquance, tandis qu'un accroissement du degré d'attachement est suivi d'une diminution très sensible des comportements délinquants.

Actuellement, la famille est étudiée en terme de causalité circulaire. La constellation familiale présente une dynamique relationnelle dans laquelle le sujet délinquant est souvent l'enjeu de désirs contradictoires des parents (ou de leurs substituts). Le

foyer constitue un réseau complexe de communications où les conduites de chaque membre ne deviennent compréhensibles que par références aux sous-groupes établis (parents - groupe des enfants - enfant), aux perceptions des uns et des autres, aux manipulations mutuelles, aux menaces ressenties, aux rivalités reconnues ou latentes. La socio-matrice familiale, lieu privilégié de « l'interdit », modèle et propose, au travers de ses modalités d'expression, les bases de tout « interdit ». Quand, dans une recherche sur une population représentative de jeunes délinquants, l'existence de 20 % de « couple mère-fils » est constatée contre seulement 5 % de « couple mère-père », cette disproportion dans les systèmes d'échanges interhumains évoque la situation d'un « triangle pervers », dans lequel l'adolescent est utilisé non seulement comme partenaire du parent du même sexe, mais encore comme sujet d'une autre génération que celle des géniteurs. Les communications familiales s'établissent alors selon un mode paradoxal. Le jeune ne sert pas uniquement de « bouc émissaire », il joue un rôle actif dans sa manipulation par autrui. Le délinquant répondra aux attentes du groupe familial (phénomène d'induction) et par la transgression, il favorisera la cohésion du groupe dont il fait partie tout en intervenant comme patient désigné. La déviance se présenterait comme un comportement adaptatif, donc adéquat à la situation conflictuelle familiale car le déviant en tire également un certain bénéfice. Ce ne serait donc pas en modifiant les conditions de contrôle du sujet, ni en essayant de le rendre conforme que l'on résoudre son problème. D'où le développement actuel des thérapies familiales dans le champ des interventions rééducatives. Il ne faut toutefois pas oublier qu'aux perturbations relationnelles s'ajoute très souvent la marginalité socio-économique et culturelle des familles des délinquants, ce qui a pour effet d'accuser les symptômes et de les rendre plus visibles dans la mesure même où elles entraînent des prothèses sociales plus ou moins contraignantes.

b) Si la famille est le premier groupe naturel de socialisation, l'école constitue le premier groupe institutionnalisé chargé non seulement de la transmission d'un savoir, mais de l'apprentissage des valeurs socio-culturelles d'une société. Son influence est devenue primordiale en raison du caractère d'obligation scolaire, mais aussi de la tendance à la prolongation de la scolarité. Les jeunes Français y passent au minimum dix à douze ans de leur vie, c'est-à-dire plus de temps à l'école que dans la famille.

Lieu d'enseignement d'un savoir penser et faire, l'école participe aussi fondamentalement à l'élaboration de la représentation de soi des enfants.

Si les enquêtes descriptives révèlent que les délinquants se sont signalés par des mauvais résultats scolaires, des conduites d'indiscipline, des absences nombreuses, des retards, des conflits avec les maîtres, des punitions et de l'école buissonnière, des recherches plus intégrées dans l'ensemble du contexte social ont démontré que ces troubles étaient en relation avec les conflits relationnels dans le sein de la famille, l'écart culturel entre l'enseignement et le milieu familial, la mobilité des parents et le changement d'école. Les déficiences intellectuelles et les handicaps sensoriels des sujets n'apparaissent pas être différents de ceux des populations scolarisées non délinquantes. Toutefois, des perturbations affectives et relationnelles peuvent être à l'origine de dysharmonies cognitives (Gibello - 1978).

Par contre, ce qui apparaît comme un facteur non négligeable dans le processus de dyssocialisation, c'est la fonction d'évaluation et de discrimination de l'école. La situation scolaire sert de référence privilégiée pour exprimer la position sociale des

jeunes mais aussi l'opinion positive ou négative que les sujets ont d'eux-mêmes en fonction des appréciations des maîtres (Selosse - 1972).

Les situations de dévalorisation, d'échecs suivis d'une marginalisation de la scolarité dans des classes spéciales, sont vécues de façon très dépréciée par les jeunes. La formation de soi résulte en grande partie des attitudes d'autrui. L'intériorisation des opinions et des jugements contribue très directement à l'élaboration de l'estime de soi et de la considération de soi. Le degré de positivité de représentation de soi est un élément important de l'autonomisation des élèves.

Très souvent confrontée à des problèmes de reconnaissance familiale, la pédagogie de la faute rejette et exclut les jeunes en difficulté d'adaptation. L'école participe alors directement à leur déviation.

Il convient également d'indiquer que la prolongation à l'adolescence de la situation de dépendance scolaire et de mise en parenthèses d'un changement de rôle, peut engendrer, pour certains sujets, des tensions ou des frustrations qui les incitent à chercher un nouveau statut. Cette quête d'un autre statut basé sur des critères de réussite différents serait d'après A.K. Cohen (1955) à l'origine de comportements délinquants. Elliot et Voss (1974) émettent l'hypothèse que si les échecs et les frustrations scolaires conduisent à la délinquance, l'abandon de la scolarité devrait diminuer l'engagement dans des comportements répréhensibles. Le travail devient le relais de l'école comme agent de régulation sociale. Leblanc (1978) confirme cette hypothèse à condition que ceux qui ont quitté l'école trouvent un travail et s'y impliquent. Les non-travailleurs continuent leur délinquance, soit qu'ils n'aient pu établir des liens régulateurs compte tenu du marché du travail, soit qu'ils revivent les expériences d'échecs et de frustrations rencontrées dans le milieu scolaire.

## **II - La théorie de l'anomie durkheimienne**

Liée davantage à des problèmes de désorganisation structurelle qu'à des problèmes de transmission, la théorie de *l'anomie durkheimienne*, réinterprétée par Merton (1937) et les psychosociologues américains, développe l'idée *qu'au dérèglement d'une société correspond l'inadaptation sociale de ses membres*.

Le contrôle social est effectif quand la socialisation intègre les règles sociales qui régulent les comportements individuels. Le contrôle social est inadéquat quand la socialisation et les règles sociales sont désorganisées, c'est-à-dire quand la division du corps social et quand les conflits entre les moyens et les fins de la société affaiblissent la conscience collective et perturbent le consensus des citoyens. Le glissement d'une solidarité mécanique vers une solidarité organique, les divisions en classes sociales, les luttes d'intérêts et de pouvoirs, les conflits de toute nature suscitent l'éclatement des objectifs et la multiplication des déviances. Ces principes généraux ont été développés dans trois grandes directions : *écologique, socioculturelle et conflictuelle*.

La sociologie urbaine, développée par l'école de Chicago (Shaw et Mc Kay - 1929-1942) a montré que les taux de délinquance variaient selon les aires résidentielles ; que celles-ci se distribuaient diversement à partir du centre industriel de la ville jusqu'à sa périphérie ; que la constante des comportements criminels dépendait de certaines variables écologiques et était particulièrement élevée dans les zones de bidonvilles constituant des ghettos (slums) où la discrimination sociale, pour raisons ethniques et économiques, est la plus forte (cf. pour la France, les travaux de Chombart de Lauwe (1959) et de Stanciu (1968)).

Pour Miller (1957), *l'appartenance à une classe sociale défavorisée* est, en soi, cause de déviance car la socialisation dispensée dans cette classe s'écarte des standards de la société globale. Ce n'est ni par rébellion ni par hostilité que les membres de ces milieux manifestent des comportements délictueux : ces derniers ne font que traduire leur enculturation dans un système minoritaire. Cohen (1955) considère que c'est la « privation de statut reconnu » aux jeunes d'origine prolétarienne qui est à l'origine de leur contestation. Celle-ci s'exprime, surtout contre les agents de socialisation que sont les enseignants, par la constitution de « gangs » qui traduisent des revendications agressives, de nature virile, pour réagir contre les valeurs de la classe moyenne qui préconisent les modèles passifs de soumission et de dépendance inspirés d'une idéologie féministe.

Cloward et Ohlin (1961) proposent une interprétation de la délinquance liée aux « structures d'opportunités sociales différenciées », telles qu'on peut les observer dans les milieux urbains des grandes villes. Ils considèrent que l'accès à des buts proposés dépend, dans bien des cas, d'un recours à des structures sociales légitimes ou illégitimes telles que l'organisation sociale les suggère. La délinquance évoque selon les milieux une conduite sociale adaptée aux opportunités locales. Trois types de délinquance illustrent cette conception : le crime organisé, le conflit, le retrait ou l'évasion.

1°) La présence de bandes criminelles et l'existence d'une culture propre au « milieu », dépendent de la présence de modèles professionnels du crime qui assurent et développent une tradition. Le contrôle social légal ne fait que renforcer le modèle déviant tandis que le contrôle social illégitime (loi du milieu) entretient les valeurs criminelles.

2°) Les activités conflictuelles émergent dans les contextes mal intégrés où l'accès aux structures d'opportunités est limité.

Les difficultés ou les obstacles rencontrés pour satisfaire, aussi bien de manière conventionnelle que criminelle, les objectifs escomptés conduisent à l'hostilité, aux conflits, aux violences, aux vandalismes, aux destructions...

3°) L'évasion dans l'alcool, la drogue, le sexe, s'observe pour Cloward et Ohlin dans les milieux relativement intégrés où les occasions de satisfaire aux aspirations par des moyens légitimes ou illégitimes sont rares et difficiles d'accès.

Ces théories anomiques soulignent les effets de désorganisation sociale associés aux déséquilibres et aux inégalités. Elles visent à illustrer les conditions qui font obstacle aux aspirations sociales des individus. Elles associent la délinquance aux difficultés de classe, de race, d'origine familiale, de scolarisation, d'emploi et de ressources locales.

Les handicaps socio-économiques ne permettent pas d'utiliser les voies « légitimes » pour réussir d'où le recours à des moyens « illégaux ».

A la théorie de l'anomie répond *la théorie des dualités culturelles* dont la problématique s'organise autour du conflit de cultures, lié à l'existence de mini-sociétés et de sous-cultures antagonistes. *La délinquance est alors considérée comme le produit de la cassure des mécanismes spontanés de la régulation sociale* (Kobrin, 1959) qui s'observe surtout dans le tissu interstitiel ou transitoire des collectivités urbaines (Thrasher, 1927, Morris, 1957), où se rencontrent le plus souvent les systèmes d'inégalité sociale.

Sutherland (1934) et Cressey (1970) ont proposé un essai d'explication dans leur théorie « des associations différentielles ». Considérant que le corps social est consti-

tué de groupes et d'organisations aux objectifs variés et souvent contradictoires, la délinquance exprimerait les conflits, les différences et les oppositions des groupes particuliers. Elle s'apprendrait au travers du jeu des pressions antagonistes que sollicitent les individus. Le passage à l'acte délictueux ne serait que le résultat d'un excès de sollicitation d'associations favorables à la violation de la loi dans un champ de forces antagonistes (l'influence de Lewin est prépondérante dans ce modèle théorique). Ces « associations différentielles » peuvent varier en fréquence, en durée, en priorité, en intensité. Ainsi, un individu aura d'autant plus de risque de s'engager dans la délinquance qu'il sera exposé plus longtemps à des sollicitations l'encourageant à violer la loi.

Les théories qui relient la délinquance à *l'existence de sous-cultures* s'inspirent des travaux de Sellin (1936). Elles considèrent que l'activité déviante dépend de la non-intégration des diverses parties qui composent une société globale et qu'elle est la conséquence d'un conflit de normes de conduite qui trouve son origine dans les catégories rivales de la société pluraliste moderne. Les intérêts, les modèles, les valeurs, les comportements étant divergents d'un groupe (ethnique, d'âges, de classe, d'implantation...) à un autre, les individus participent à des mini-sociétés qui s'opposent entre elles.

Jeffery (1959) propose une synthèse psychosociale de ces théories fondée sur la socialisation et centrée sur *l'aliénation*. Pour cet auteur, les troubles relationnels, émotionnels, et les conflits d'origine sociale affectent l'intégration de la personnalité, tant en elle-même que dans la société. L'aliénation qui est à l'origine de la « dépersonnalisation sociale » peut prendre plusieurs formes : aliénation individuelle qui traduit l'isolement et la dysharmonie des relations interpersonnelles ; aliénation de groupe d'appartenance qui s'exprime généralement par une déviance culturelle et aliénation légale dans la mesure où les inégalités sociales entraînent un accès différentiel à la justice. Les sujets sont « socialisés » mais leur milieu d'appartenance et de référence constitue une « contre-culture » face à la société globale et à son pouvoir centralisateur (Donwes, 1966) qui peut s'exprimer par la violence (Wolfgang et Ferracuti, 1973). La délinquance serait alors comme un défi d'un groupe social envers un autre (Miller, 1966) ou une conséquence des conflits d'intérêts irréductibles (Vold, 1958). Dans cette perspective, qui insiste sur les rapports dialectiques entre pouvoir et conflit, la délinquance commence à être considérée comme un phénomène associé aux réactions des sujets pour que leurs revendications minoritaires ou leurs droits spécifiques soient reconnus puis légitimés (Reasons, 1974).

### **III - la théorie de l'étiquetage**

A l'opposé des théories précédentes, qui font référence à l'organisation ou à la structure des sociétés, *la théorie de l'étiquetage* qui s'est développée depuis 1960 met l'accent sur les effets des interactions des acteurs sociaux. Elle diffère des thèses précédentes qui considèrent la délinquance comme découlant des caractéristiques sociales, culturelles et économiques, en mettant surtout l'accent sur les conséquences négatives des mesures spécifiques prises pour prévenir la délinquance ou traiter les délinquants. En effet, l'analyse interactionniste porte attention sur les processus mis en œuvre pour sélectionner, identifier, typer les sujets en tant que déviants, délinquants. Les facteurs de détection liés aux pratiques sociales et à l'exercice du contrôle et de la prévention sont considérés comme déterminant les comportements des individus.

Inspirés par les travaux de Tannenbaum (1939) et insérés dans les perspectives psycho-sociales de « l'interactionnisme symbolique » de G.H. Mead (1934), les criminologues interactionnistes circonscrivent leur attention sur les processus d'auto-accomplissement d'un pronostic péjoratif ou dépréciatif. L'individu deviendrait tel qu'on l'a décrit. Cette approche postule que *les personnes sont neutres au départ, et que leurs réactions ne font que répondre positivement ou négativement aux attentes des autres*. C'est ainsi que Becker considère en 1963 que la déviance n'est pas le résultat d'un acte mais le produit d'une interaction entre cet acte et la réaction sociale qu'il entraîne. La lecture et la définition d'un comportement délinquant ne dépend pas de l'acte en soi, mais des réactions des autres qui vont le qualifier.

Schématiquement, trois mécanismes psycho-sociaux traduisent cette réalisation de la dévaluation sociale :

- le retrait, qui fait suite au regard discriminatoire et au rejet et qui se manifeste par une prise de distance sociale des sujets.
- l'étiquetage, qui en dénommant les différences, les singularités ou les écarts peut entraîner une réduction des capacités et accuser l'aspect négatif des traits attribués,
- la stigmatisation, qui enferme l'individu à n'être conforme qu'au stéréotype déterminé par autrui<sup>1</sup>.

C'est au sociologue américain Lemert (1951) que l'on doit l'attention portée sur l'orientation consciente du déviant envers ses activités, de façon à les rendre conformes aux réactions sociales et institutionnelles. Cette intériorisation de la déviance perçue et décriée serait à l'origine de la stabilisation et de l'organisation d'une conception de soi propice au développement d'une carrière déviante. Elle traduirait le passage d'une déviation primaire en une déviation secondaire par auto-étiquetage. Goffman (1963) et Bettelheim ont mis en évidence cet effet stigmatisant de l'étiquetage sur des sujets internés. Illustrant le dilemme de l'exclu, l'interné, le détenu deviennent conformes au portrait escompté. Ils s'attendent alors à être reconnus pour être enfin acceptés, puisqu'ils justifient l'opprobre dont ils sont l'objet. Devenir tel que défini par l'identification négative constitue une expérience de conversion d'identité (Mc Spector, 1972).

Pour les tenants de la théorie de l'étiquetage, il n'existe pas de caractéristiques propres aux sujets délinquants. Leur différence est relative à la perception des agents chargés du contrôle social et à leur pratique discriminatoire (Verthman, 1973). La délinquance n'est alors qu'un produit de l'interaction de divers contextes social, économique, culturel, psychologique et ne peut être considérée comme un simple comportement.

Cette théorie est critiquée par les criminologues radicaux (Taylor, Walto et Young, 1973) qui lui reprochent la distinction entre les deux sortes de déviation, primaire et secondaire, qui ne serait pas distinguable en pratique et qui ne se révélerait pas opératoire. D'autres soulignent qu'elle ne s'applique qu'à la déviance révélée et ne peut donc servir à expliquer l'origine des déviations : Grant, Grant et Sullivan (1961), continuum de maturité interpersonnelle avec plusieurs niveaux de déve-

---

1. D'un point de vue phénoménologique et existentiel, que l'on songe à l'étude de J.-P. Sartre « Saint Genet, comédien et martyr » (Gallimard, 1952) et à l'ouvrage de R.D. Laing : « Le soi et les autres » (Gallimard, 1971). D'un point de vue criminologique l'ouvrage de Shoham « La marque de Caïn » est exemplaire.

loppement interpersonnel. Les délinquants présentent des troubles spécifiques dans leur façon de percevoir le monde, d'y réagir, de s'y situer.

Il faut toutefois indiquer que c'est en partant des étiquettes stigmatisantes de « détenu » ou d'« alcoolique » que des groupes « d'anciens sujets étiquetés développent leur démarche thérapeutique : l'acceptation de la marque discriminatoire est considérée comme un pas important dans la démarche de reconversion. Toutefois, elle est facilitée par le fait que le groupe thérapeutique ne comprend que des sujets stigmatisés. Les expériences de « déprofessionnalisation » de certains traitements confiés à des « ex-déviant » s'inspirent dans ses fondements de la théorie du « labeling » (Bateson, 1977).

Il peut être utile de constater que la plupart des options théoriques consensuelles qui sous-tendent les travaux concernant la régulation sociale considèrent que le fonctionnement de la société dépend de l'adaptation, de l'intégration, de la participation des individus aux organisations sociales qui doivent elles-mêmes s'ajuster aux exigences du changement social, technologique, politique, structurel et autres. Lorsqu'il y a déviance, celle-ci est considérée comme la conséquence d'un échec du processus d'adaptation.

A l'opposé, les théories du conflit considèrent que les inégalités d'origine sociale entraînent des inégalités de traitement et des discriminations qui découlent de l'organisation de l'État et de l'exercice du pouvoir qui en émane. Ces positions invitent à une fonction critique des rapports entre les hommes et leur environnement social, culturel, économique et politique. La déviance est étudiée alors comme une mise en question des objectifs, des moyens, des organisations, des stratifications sociales, qui ouvre la voie à de nouvelles problématiques individuelles et sociales (Phillipson, 1971).

Ce passage d'un modèle consensuel à un modèle conflictuel correspond également à un changement de société dont le fonctionnement homéostatique est dérégulé sous l'impact des transformations techniques qui démultiplient les facteurs d'aliénation et de dépendance<sup>1</sup>.

### C- Les recherches longitudinales.

Au cours d'une recherche, nous avons déjà mis en évidence le caractère transitoire et polymorphe des conduites répréhensibles chez les jeunes (Breuvart, Algan, Selosse, 1974), l'étude longitudinale sur une cohorte de 825 jeunes québécois suivie par Leblanc et ses collaborateurs du Groupe de Recherche sur l'Inadaptation Juvenile de l'Université de Montréal confirme cette observation. A partir de la douzième année et jusqu'à 14 ans environ, on enregistre un renouvellement et une multiplication des formes d'expression de la délinquance ; certaines formes d'infractions connaissent une désuétude précoce, telles les menus larcins, le vol à l'étalage, le vandalisme, le vol simple et les désordres publics qui s'estompent dès le début de l'ado-

---

1. En s'inspirant de la théorie systémique et des phases d'évolution d'un système, il est possible d'illustrer la société consensuelle par une homéostasie qui intègre, maîtrise et accommode les transformations II/t, la société conflictuelle par un dérèglement du rapport au profit des transformations h/T, ce qui invite à rechercher, au travers d'une société informée, l'équilibre d'un rapport dialectique entre l'entropie et la négentropie, qui devrait à la fois assurer la sécurité des membres et les transformations nécessaires. Une rééquilibration des communications devrait alors pouvoir déboucher sur une société contractuelle dans laquelle H/T s'équilibrerait.



lescence. Deux formes se prolongent au-delà de 16 ans : le vol par effraction et le vol de véhicule à moteur. Ainsi, chaque palier d'âge favorise une ou des formes délictueuses particulières avec au niveau de la puberté, une accumulation considérable d'actes divers qui illustrent une sorte de versatilité comportementale. Pour une majorité de jeunes (de 60 à 80 %), l'activité délictueuse cesse à la fin de l'adolescence. La délinquance juvénile se présente tout à la fois comme un symptôme, un appel et une provocation au cours d'un processus maturatif qui va de la puberté jusqu'à l'occupation (dans la société) d'un statut adulte.

Les chercheurs de Montréal ont essayé de prédire l'activité délinquante des sujets à partir de trois dimensions inspirées des travaux de Frechette (1977) : psycho-affective, psycho-relationnelle et psycho-sociale. C'est la dimension psychosociale en ses éléments structuraux qui est apparue la plus sensible. Composée de trois critères : conception de soi négative, faiblesse du moi (appréciée à partir du *Jesness Inventory*, 1972) et égocentrisme éthique (apprécié à partir du *Personality Inventory* d'Eysenck, 1971), cette dimension psychosociale rend compte de 28 % de la délinquance ultérieure (analyse de régression multiple).

Trop souvent limitées à des enquêtes transversales, les recherches criminologiques ne proposent qu'une analyse linéaire de divers facteurs dont l'interprétation résiste à toute signification dynamique. Les processus de rétroaction sont ignorés, l'évolution des conduites, en réaction aux mesures prises, variable selon les âges et les contextes, n'est pas révélée. Aussi faut-il tenir compte des efforts faits par les chercheurs pour conduire des enquêtes longitudinales qui permettent l'analyse de séquences incluant des ensembles de facteurs en interaction.

Un modèle d'analyse de ce genre est utilisé dans les travaux de D. Magnusson et A. Dumer de l'Université de Stockholm. Partant de l'idée que l'individu est un agent actif dans son processus de développement, qu'il agit sur son environnement qui réagit à son activité, l'optique interactionniste invite à explorer à la fois les facteurs personnels et les facteurs ambiants pour comprendre le développement individuel et social des sujets. Deux aspects opératoires jouent un rôle décisif, à savoir l'adaptation extrinsèque et l'adaptation intrinsèque. La première révèle la manière d'être d'un individu telle qu'elle peut être observée et évaluée par autrui, la seconde se rapporte à la perception que l'individu a de lui-même et au degré de satisfaction qu'il retire de sa vie. Cette manière de considérer l'adaptation permet d'intégrer les réactions sociales aux comportements des sujets dans un système en rétro-action. Inspirée par la théorie d'enchaînement de Becker (1963), les sujets d'un échantillon sont classés selon la place occupée au moment où le chercheur les situe dans une succession d'événements. Par exemple, la population étudiée est répartie en sept groupes :

- 1) les sujets qui n'ont jamais commis d'actes délictueux (délinquance auto-confessée),
- 2) les sujets non détectés qui se sont amendés,
- 3) les sujets non détectés qui poursuivent une activité délinquante,
- 4) les sujets qui font l'objet d'une mesure et qui se sont amendés,
- 5) les sujets qui continuent leurs activités malgré une intervention,
- 6) les sujets récidivistes amendés,
- 7) les récidivistes persistants.

Il est alors possible de caractériser les sous-groupes de façon différentielle et d'apprécier par exemple, les traits distinctifs de ceux qui changent de comportement après une ou plusieurs interventions et les autres. Ce genre d'analyses, dit de seg-

mentation, permet aux interactions qui peuvent être saisies dans des données de se manifester. Par exemple, elle peut dégager les variables contextuelles qui interviennent dans l'effectivité des mesures prises.

Ces analyses bidirectionnelles révèlent la conjonction de handicaps individuels et sociaux qui caractérisent les multirécidivistes. Que ce soit D.J. West et D.P. Farrington (1973), E. Johanson (1974), Wolfgang, Figlio et Sellin (1972), tous ces chercheurs constatent que des conditions de vie néfastes interagissent sur des personnalités marquées notamment par l'extraversion, la déviance, l'agressivité mais également par une longue histoire d'exclusion et de rejet qui place les individus en marge et les accule en quelque sorte à la déviance. La réitération des comportements délinquants n'est pas seulement le fait des troubles personnels mais également de la fermeture des groupes sociaux devant les tentatives de réinsertion. Pour la majorité des récidivistes, les handicaps éducatifs, catégoriels et structurels s'additionnent à des déficits biologiques qui contrarient l'accès aux buts proposés par la société. J. Schouter (1970) et N. Eijer (1975) de l'Université d'Utrecht ont montré sur la population des jeunes délinquants traités à Zandwijk que « les jeunes gens atteints de troubles de la personnalité, principalement dus à des facteurs sociogènes et psychogènes, sont en meilleure condition pour bénéficier d'un traitement que ceux chez qui ont été constatés des troubles dus à des facteurs organiques et constitutionnels ». Cette contrariation est d'autant plus forte que ces sujets appartiennent à des milieux de sous-cultures très typés et que leurs liens avec l'environnement ne relèvent ni d'un choix, ni d'une adhésion délibérée, mais d'une participation directe aux situations conflictuelles. Dans ces conditions, les mesures prises individuellement se révèlent inopérantes. La resocialisation ne relève pas d'intervention, cas par cas, mais de mesures sociales globales visant à transformer le milieu de vie des intéressés. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de gérer ou de sanctionner la délinquance, c'est moins à sa causalité qu'on se réfère qu'à ses effets. La représentation l'emporte sur ses critères objectifs, car dans l'ensemble des transactions sociales, l'image du partenaire oriente les échanges. Ce sont les yeux des autres qui reflètent non seulement l'image corporelle, mais encore l'identité sociale. C'est ainsi que la réputation sociale influence la reconnaissance et la réciprocité. Elle est un facteur de prévision de la qualité des relations. Dans une recherche sur le devenir des jeunes délinquants, l'indicateur le plus discriminant a été la « mauvaise réputation » du sujet dans son milieu d'origine<sup>1</sup>. Les sujets ont présenté dans une étude de suite le taux le plus élevé d'incarcération et de traitements psychiatriques (Brauvart, Algan, Selosse, 1974).

C'est dans une perspective dynamique que la criminologie juvénile propose un canevas explicatif dans une structure systémique. S'inspirant d'un modèle de régulation sociale, Leblanc (1977) considère que le comportement social des adolescents dépend de deux ensembles de forces en interaction : les liens que les jeunes entretiennent avec les individus et les institutions d'une part, les frontières sociales des conduites, d'autre part. Si les jeunes sont attachés aux personnes et engagés positivement vis-à-vis des institutions, il est attendu que la réaction sociale pourra avoir un effet positif. La délinquance dans ce cas ne sera qu'épisodique et n'aura qu'une valeur d'épreuve. Par contre, la réaction sociale risque de renforcer l'opposition si le sujet n'entretient que des liens fragiles avec les personnes et les institutions et si les

1. Dans le cadre d'une analyse par attributs dichotomiques.

normes sont peu contraignantes pour lui ou dépourvues de crédibilité. C'est au travers des interactions saisies dans une configuration d'un champ psychosocial que les conduites déviantes prennent leur signification<sup>1</sup>.

Pour conclure, ce qui paraît central dans la socialisation, c'est que l'être humain sente et sache qu'il signifie quelque chose pour autrui, et cela à tous les âges de la vie, par symétrie, complémentarité (réciprocité, réversibilité, mutualité). L'insécurité affective, les expériences dévalorisantes, les échecs répétés, les rejets, les exclusions, les trahisons sont autant de blessures qui laissent des traces plus ou moins bien cicatrisées. Elles peuvent entraîner des comportements désajustés de la part de sujets devenus incapables d'entrer en interaction sociale, de se mettre à la place de l'autre, d'intégrer des rôles et de satisfaire à des statuts. Car l'aliénation d'autrui est souvent une réponse-reflet d'une aliénation à autrui. Mécanisme de régression pour les cliniciens, construction psychosociale de dépréciation par inférence à des jugements critiques pour les interactionnistes, dévalorisation de l'image de soi et construction d'une identité négative pour les cognitivistes, réaction à une situation d'inégalité sociale, les diverses interprétations s'inscrivent toutes dans un schéma pluri-directionnel : tout sujet intervient en tant qu'acteur dans le processus de son développement individuel et social, il agit sur son environnement qui réagit à ses activités. L'adaptation apparaît bien comme relevant à la fois de mécanismes intrinsèques (rapportés au sujet) et extrinsèques (rapportés au milieu).

C'est dans le cadre d'approches conjonctives, associant l'examen d'une réalité partagée avec autrui en situation de communication que l'analyse criminologique semble appelée à se développer. C'est ainsi qu'actuellement l'étude des « personnalités criminelles » fait place à l'examen des « identités dyssociales ». Ce déplacement n'est pas seulement de nature sémantique. La personnalité n'est pas contenue dans un ensemble de traits observables mais traduit un organisme en situation qui se comporte comme un système de relations dynamiques et fonctionnelles avec l'environnement. L'énergétique de la conduite ne dépend pas uniquement du champ mais de toute l'histoire antérieure des transactions du sujet. En invitant à dépasser l'approche personnelle des sujets, étiquetés en tant que déviants, elle propose l'examen d'une réalité partagée avec autrui susceptible de révéler les relations fonctionnelles interdépendantes des sujets avec leur contexte.

Dans ce contexte, il convient de faire une place particulière à *la victime*. Les processus psycho-sociaux liés à la transgression de la loi ne peuvent être saisis que dans leur interrelation. Les rapports à la loi s'effectuent toujours en fonction d'objets spécifiques. Les aspects significatifs du passage à l'acte ne peuvent s'étudier qu'en tenant compte de la nature de ce qui est interpellé : être humain (soi ou autrui), support matériel ou entité juridique, et selon que la déviance met en cause soit le corps même de l'objet, soit une de ses propriétés ou encore tel ou tel aspect de son organisation. Cette mise en question peut concerner non seulement l'existence de l'objet-victime », mais encore ses droits ou ses pouvoirs, ainsi que sa position sociale ou son système de valeur. Ce n'est que dans une structure de communication associant la situation contextuelle, le déviant, la loi et la victime que la criminologie est appelée à se développer.

---

1. Pour qu'il y ait système social, on considère que les éléments unitaires sont des acteurs qui se situent par rapport à des objectifs communs et dont l'interaction est régie par des normes et des valeurs.

Si la déviance décryptée exorcise la gêne qu'elle suscite en désignant des boucs émissaires dont on aura tendance à accuser les différences pour maintenir un imaginaire autojustifié, il faut néanmoins prendre garde qu'elle n'occulte les déviances dans ce qu'elles peuvent avoir de spécifique. Poser la déviance comme un effet de la réaction sociale, c'est la restreindre à n'être qu'un produit social. Cette réduction néglige les diverses variétés de déviances et scotomise le discours propre aux déviants, car la déviance, n'est pas seulement processus social, elle est aussi un drame interindividuel. Expliquer la déviance n'est-ce pas aussi entendre ce que les déviants expriment (ou tentent de nous dire) au travers de leurs transgressions aux multiples formes ?

Les rencontrer, les écouter et leur répondre c'est éviter d'entretenir autour d'eux une situation de mort sociale (Colin, Hochman, Gillet, 1977) par l'incarcération ou l'opprobre. Comme si la mort sociale de quelques-uns mettait les autres à l'abri de la mort biologique ! Tant il est vrai que l'économie de la plupart des mécanismes sociaux est de rassurer le groupe, tandis que les problèmes fondamentaux, individuels et relationnels, de l'être au monde et dans le monde demeurent. C'est pourquoi la criminologie ne deviendra crédible que si elle s'inscrit dans les sciences de la communication.

Octobre 1979.

## Bibliographie

- Aicheorn A., *Verwahrloste Jugend* (1925), *Wayward Youth*, 1951, trad. fr. *Jeunesse à l'abandon*, Privat, Toulouse, 1973, 221 p.
- Algan A., « Images de soi chez l'adolescente socialement inadaptée », in *Annales de Vauresson*, 1974, pp. 143-227.
- Ausloos G., « Modalités de contrôle des déviances dans la famille et la société », in *Fonctions des déviances*, Vauresson, 1978.
- Bandura A., *Principles of Behaviour Modification*, Molt, Rinehart and Winston, N.Y., 1969.
- Batison G., *Vers une écologie de l'esprit*, T.1, Paris, Ed. Seuil, 1977 (Cf. *La cybernétique du « soi » : une théorie de l'alcoolisme*).
- Becker H.S., *Outsiders*, N.Y. The Free Press, Glencoe, 1963.
- Belpaire F., *Conception de soi et conception de la société chez le jeune délinquant*, Louvain, 1965, 327 p.
- Berthollet-Mileramame M., « Contribution du père à l'interaction familiale en tant que cause de la délinquance et de la criminalité », Thèse, Univ. de Montréal, 1975 ;
- Blumer H., « Social problems as Collective Behaviour », in *Social Problems*, 18, Winter 19.
- Carbonnier J., *Sociologie juridique*, Paris, A. Colin, 1972.
- Chambliss W.J. et Mankoff N. (Ed.), *Whose law, what order ? a conflict approach to criminology*, N.Y. Wiloy, 1975.
- Chamboredon J.C., « La délinquance juvénile », essai de construction d'objet, *Rev. Franc. Socio.*, 1971, 3, pp. 335-377.
- Chandler M.J., *Soocentrism and antisocial behaviour : the assessment and training of social perspective - taking skills*, in *Developmental Psychology*, 9, pp. 326-332.
- Chapman D., *Sociology and the stereotype of the criminal*, Londres, Tavistock, 1968.

- Chombart de Lauwe M.J., *Psycho-pathologie sociale de l'enfant inadapté*, Paris, C.N.R.S., 1959.
- Cloward R. et Ohlin L., *Delinquency and Opportunity : a Theory of Delinquent Gangs*, Glencoe, Free Press, 1960.
- Cohen A.K., *La Déviance*, Gembloux, Duculot, 1966.
- Cohen A.K., *Delinquent boys : the culture of the gang*, Glencoe, Free Press, 1955.
- Cohen S., Ed., *Images of deviance*, Harmondsworth, Penguin books, 1971.
- Cooley Ch. H., *Human nature and the social order*, N.Y., Scribner's Sons, 1902.
- Cord W. et Mc Cord J., *Psychopathy and delinquency*, N.Y., Grune and Stratton, 1956.
- Cote G., *Aspect cognitif et conatif de l'identité et du comportement délinquant*, G.R.I.J., Montréal, 1977.
- Gressey et Ward (Ed.), *Délinquency, crime and social process*, N.Y., Harper et Row, 1969 (voir notamment les articles de Decker « Deviance and the reponse of others », p. 585 ; de Lemert « Primary and Secondary deviation », p. 604 ; de Werthman « Delinquency and Moral Character », p. 613.
- Davidovitch A. et al., *Actes du colloque ouest-européen du C.N.R.S. sur Connaissance et fonctionnement de la justice pénale*, Paris, Ed. C.N.R.S., 1979.
- Dea K.L., *Concept of self in interpersonal relationships as perceived by delinquent and non delinquent youth*, Dissertation abstracts international, 31 (9-A), 4893 (résumé), 1971.
- Dean D.G., « Aliénation, its meaning and measurament », in *Am. Socio. Review*, 1973, 26, pp. 753-758.
- Debuyst Ch., *Criminels et valeurs vécues - Etude clinique d'un groupe de jeunes criminels*, Louvain, Ed. Nauwelaerts, 1960, 344 p.
- Deyon P., *Le temps des prisons*, Lille, Ed. Univ., 1976.
- Donald E.P., et Dinitz, *Self concept and delinquency promeness - Interdisciplinary problems in criminology*, papers of The American Society of Criminology, 1964.
- Doron R., *La vie affective de l'adolescent inadapté, changement et personne*, Paris, Dunod, 1970.
- Downes D., *The delinquent solution : a study in subcultural theory*, Londres, Routledge et Regan, 1966.
- Eissler K.R., *Ego-psychological implications of the psychoanalytic treatment of delinquents*, in *The psychoanalytic study of the child*, V, pp. 97-121.
- Erikson E., *Childhood and Society*, N.Y., Norton, 1950.
- Faugeron C. et al., *De la déviance et du contrôle social (représentation et attitudes)*, Paris, D.G.R.S.T., 1975, ronéo.
- Foucault M., *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- Frechette M., *La personnalité de base du délinquant*, Montréal, GRIJ, 1977 (document non diffusé).
- Frechette M., « Délinquance, socialisation et névrotisme », in *Criminologie*, P.U. Montréal, n° 1-2, 1975, pp. 53-84.
- Friedlander K., *La délinquance juvénile*, Paris, P.U.F., 1951.
- Gilly N., « Bon élève, mauvais élève ». *Recherche sur les déterminants des différences de réussite scolaire à conditions égales d'intelligence et de milieu social*, A. Colin, Paris, 1969.
- Gluek S. et Gluek E., *Unraveling juvenile delinquency*, N.Y., Commonwealth Fund, 1950.

- Goffman I., Notes on the management of spoiled identity, Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice Hall Inc., 1963. Stigmaté, Paris, Ed. de Minuit, 1975.
- Gough H.G., California psychological inventory, Palo Alto, California, Consulting psychologists press, Inc.
- Hershel R.L. et Silverman R.A. (Ed.), Perception in criminology, N.Y., Columbia Univ. Press, 1975.
- Herpin N., *L'Application de la loi*, Paris, Seuil, 1977.
- Hesnard A., *Psychanalyse du lien interhumain*, P.U.F., Paris, 1957.
- Hijazi M., *Délinquance juvénile et réalisation de soi*, Paris, Masson, 1966, 296 p.
- Hirschi T., *Causes of delinquency*, Berkeley, Univ. of California Press, 1969.
- Howell J. et al., Preventing Delinquency. A comparative analysis of delinquency. Prevention theory, L.E.A.A., U.S. Department of Justice, Washington, 1977.
- Jeffery C.R., An integrated theory of crime and criminal behavior, J. of crim. law, criminology and pol. science, 1949-59, n°6, pp. 533-552.
- Jessor R., Graves T., Manson R., Jessor S., Society, Personality and Deviant Behavior, N.Y. Holt, Rinehart and Winston, 1968.
- Johanson E., Background and development of youth prison inmates, Scand. Journ. of Soc. Med., Stockholm, 1974, Sup. 9, 290 p.
- Kalogeropoulos D., L'Image de la justice et de son fonctionnement au sein de la population française, Instantanés criminologiques, 1970, IX, pp. 39-51.
- Kestemberg E., « L'Identité et l'identification chez les adolescents », in *La Psychiatrie de l'enfant*, 1962, V, 2, pp. 441-522.
- Kohlberg L., « Moral development and identification », *Book of national society for the study of education*, 62 (I), 1963, pp. 277-332 ;
- Kohut H., *Le Soi*, Paris, P.U.F., 1974.
- Kutchinsky B., « Aspects sociologiques de la déviance et de la criminalité », in *La perception de la déviance et de la criminalité*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1972, pp. 9-110.
- Labenne V. D., Educational implications of self concept theory, Goodyear Publ. Co., Pacific Palisades, California, 1969.
- Lagache D., Psycho-criminogénèse, Rapport du II<sup>e</sup> Congrès international de criminologie, Paris, 1950, P.U.F., Ed. 1955, T. VI, 129-155 ;
- Leblanc M., « La Délinquance à l'adolescence : de la délinquance cachée et de la délinquance apparente », in *Annales de Vaucresson*, 1977.
- Leblanc M., Biron L., Cote G., Pronovost L., « La Délinquance juvénile : son développement psycho-social durant l'adolescence », in *Annales de Vaucresson*, 1978, pp. 11-55.
- Lebovici S., *Les Sentiments de culpabilité chez l'enfant et chez l'adulte*, Paris, Hachette, 1971.
- Lecky P., Self consistency : a theory of personality, The Island Press, Long Island, N.Y., 1945.
- Lemert E., *Social pathology*, N.Y. Mc Graw Hill, 1951.
- Lemert E., Human deviance, social problems and social control, N.Y. Prentice Hall, 1967.
- Long B., Ziller et Menderson, Developmental changes in the self-concept during adolescence, School review 76 (2), 1968, pp. 210-230.
- Mailloux N., *Jeunes sans dialogue*, Paris, Fleurus, 1971.

- Malewska H. et Peyre V., *Délinquance juvénile, famille, école et société*, CFRES, Vaucresson, 1973.
- Malrieu P., « La socialisation », in *Traité de psychologie de l'enfant*, T.V., P.U.F., Paris, 1973.
- Manis J.G. et Meltzer (Ed.), *Symbolic interaction*, Boston, Allyn and Bacon, 1967.
- Matza D., *Delinquency and Drift*, N.Y. John Wiley and Sons, 1964.
- Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 1950.
- Mazerol M. Th., *Evolution et devenir du criminel*, Paris, Le Centurion, 1977.
- Mead G.H., « The Psychology of punitive justice », in *The American Journal of Sociology*, Vol. XXIII, n° 5, 1918, pp. 577-602.
- Mind, Self and Society, University of Chicago Press, Chicago, 1934, trad. fr. : *L'Esprit, le soi et la société*, P.U.F., Paris, 1963.
- Merton R., « Social structure and anomie », in *Am. Socio. Rev.*, 3-1937, pp.672-682.
- Miaille M., *Une introduction critique au droit*, Paris, Maspero, 1976.
- Michard H., *La délinquance des jeunes en France*, Paris, Documentation Française, 1978.
- Miller W., « Lower class culture as a generating milieu of gang delinquency », in *Journal of social issues*, 14, 3, 1958, pp. 5-19.
- Miller W., Conjer J., *Personnality, social class and delinquency*, N.Y. Wiley, 1966.
- Mucchielli R., *Comment ils deviennent délinquants*, Paris, E.S.F., 1965.
- Morris T., *The criminal Area. A study in social ecology*, Londres, Routledge et Megan, 1957.
- Nettler G., *Explaining crime*, N.Y., Mc Graw-Hill, 1974.
- Nye F., *Family relationships and delinquent behavior*, N.Y., John Wiley and Sons, 1958.
- Parrot Ph., Gueneau M., *Les Gangs d'adolescents. Psychosociologie de la délinquance juvénile*, Paris, P.U.F., 1959.
- Perelman C., *Droit, morale, philosophie*, Paris, 1968.
- Perron R., *La Génèse de la représentation de soi*, *Enfance*, 1964, 4 et 5, pp ; 357-376.
- Phillipson M., *Sociological aspects of crime and delinquency*, Londres, Routledge and Kegan, 1971.
- Pinaltel J., *La Société criminogène*, Paris, Calmann Levy, 1971.
- Raymondis L.M. et Le Guern M., *Le Langage de la justice pénale*, Paris, CNRS, 1976.
- Reasons C., *Paradigm conflict in criminology*, in M. Riedel et T. Thornberry (Eds) *Crime and delinquency : dimensions of deviance*, pp. 4-17, N.Y., Praeger Publishers, 1974.
- Reckless W.C., « Dimitz et Murray, Self concept as an insulation against delinquency », in *Am. Soc. Rev.*, T. 21, n° 7, pp. 44-46, 1956.
- Reckless W. C., *American criminology : new directions*, N.Y., Appleton Century Crofts, 1973.
- Robert Ph. et Lascoumes P., *Les Bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation*, Paris, Ed. Ouvrières, 1974.
- Robert Ph. et Faugeron C., *La Justice et son public. Les représentations sociales du système pénal*, Masson, Genève, 1978.
- Rodriguez-Tome H., *Le Moi et l'autre dans la conscience de l'adolescent*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1972.

- Roumajon Y., Chirol C. et Guérin M., « Analyse de 70 cas de jeunes délinquants difficiles », in *Annales de Vaucresson*, 1972, pp. 129-223.
- Schur Ed., *Radical Nonintervention, Rethinking the delinquency problem*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall, 1973.
- Schur Ed., *Labeling deviant behavior : its sociological significance*, N.Y., Harper et Row, 1971.
- Seeman M., On the meaning of alienation, *Am. Soc. Rev.*, T. 24, 1959, pp. 783-791.
- Sellin T., *Culture conflict and crime*, N.Y. Social Science Council, 1938.
- Selosse J., « Délinquance et délinquants », in *Annales Internationales de Criminologie*, 15-2, pp. 173-194.
- « La Délinquance à l'adolescence : appel, essai ou erreur », in *Revue de Neuropsychiatrie infantile*, 1978, T. 26 (10-11), pp. 503-511.
- « Contribution de la psychologie à l'étude de la délinquance », in *Reuchlin, Traité de psychologie appliquée*, T. 9, Psychologie sociale, Paris, P.U.F., 1972, pp. 183-244.
- Selosse J. et al., « Le Rôle de l'école dans la prévention de la délinquance juvénile », Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1972, 92 p.
- Selosse J., Identification négative : processus et effet, in *Bull. de Psychol.*, Univ. Paris (sous presse).
- « Des déviations et des déviants, ou du rôle des acteurs et de la loi dans le champ de la déviance », in *Année Sociologique*, 1979 (sous presse).
- Shaw Cl. et Mc Kay H., *Juvenile delinquency in urban areas*, Chicago, Univ. Press, 1942.
- Shoham S., *The mark of Cain*, Jerusalem, Israël, Univ. Press, 1970.
- Slavson S.R., *Reclaiming the delinquent*, N.Y., The Free Press, 1965 ;
- Spector M., « La différenciation sociale, la déviation secondaire et la théorie de l'étiquetage », in *Revue canadienne de Criminologie*, Ottawa, Oct. 1972, pp. 391-408.
- Stanciu V., *La criminalité à Paris*, Paris, CNRS, 1968.
- Super D. et al., *Career development : self-concept theory*, N.Y. College entrance Examination Board.
- Sutherland E. et Cressey D., *Principales of criminology*, N.Y. J.B. Lippincott, 1970.
- Szabo D. et al., « La Réaction sociale à la déviance », Montréal, Univ. de Montréal, 1969.
- Szabo D., Gagne et Parizeau A., *L'Adolescent et la société*, Dessart, Bruxelles, 1972.
- Szabo D., « Criminologie sociologique et modèles en délinquance et inadaptation juvéniles », 1976, Actes du 26<sup>e</sup> Cours International de Criminologie, Pau.
- Tannenbaum F., *Crime and the community*, 1938.
- Taylor I. et al. (Ed.), *Critical criminology*, London, R.K.P., 1975.
- Taylor I., Walton P., Young J., *The new criminology*, N.Y. Evanston, San Francisco and London, Harper et Row, 1975.
- Touratier J.M., *Le Stéréotype*, Paris, Ed. Galilée, 1979 ;
- Van Ostrive L., Stigmatisation : un prolongement de l'analyse interactionniste, *R.D.P.C.*, 1973-4, pp. 363-384. Interactionnisme et néo-marxisme, une analyse critique, in *Deviance et société*, 1977, I, 3, pp. 253-290.
- C.F.R.E.S. Vaucresson : *La Délinquance des jeunes en groupes*, 1963 ; Clubs de prévention, 1964 ; Les Jeunes en danger, 1972 ; L'Internat de rééducation,



- 1972 ; Que deviennent-ils ?, 1972 ; Délinquance juvénile, famille, école et société, 1973 ; On m'a placée un peu partout, 1977 ; Fonctions des déviations (Actes du colloque de Lyon 1977), 1978 ; Travail avec les familles de jeunes marginaux (Actes du colloque de Vaucresson 1979) sous presse.
- Versele S.C. et al., Justice pénale et opinion publique, *Revue Inst. sociol.*, U.L.B., 1972-3, n° spé.
- Villey M., *La Formation de la pensée juridique moderne*, Paris, 1968.
- Vold G., *Theoretical criminology*, N.Y., Oxford Univ. Press, 1958.
- West D.J. et Farrington D.P., *Who becomes delinquent ?*, Cambridge, 1973.
- Wilson J., *Thinking about crime*, N.Y., Basic Books Inc., 1975.
- Winnykamen E. et Aussedat C., « Etude de l'influence du statut scolaire sur l'estimation de la réussite dans une tâche non scolaire chez des filles de 6 à 11 ans », *Enfance*, août 1971.
- Wolfgang M., Ferracuti F., *The subculture of violence : towards an integrated theory in criminology*, London, Tavistok, 1976.
- Wolfgang, Figlio, Sellin, *Delinquency in a birthcohort*, Chicago, Univ. Press, 1972.
- Yochelson S. et Samenow, *The criminal personality*, T. 1 et 2, N.Y. Jason Aronson, 1976, 1977.
- Zavalloni N., « L'Identité psycho-sociale, un concept à la recherche d'une science », in *Introduction à la psychologie sociale*, de S. Moscovici, Vol. 2, Larousse, Paris, 1973, pp. 245-265.
- Zazzo B., *Psychologie différentielle de l'adolescence*, Paris, P.U.F., 1966.